



PROCES-VERBAL DU CONSEIL

Séance du 16 novembre 2006 – n°6

Etaient présents :

Collège A

M. Patrick GIRAUDOUX qui avait procuration de M. Philippe PICART
M. Michel FROMM
M. Jean-Michel HENRIOUD
M. Jean-Michel QUENARDEL qui avait reçu procuration de M. Jacques JULLIAND
M. Christophe STRICKER
M. François VERNOTTE

Collège B

M. Jean-Pascal ANSEL qui avait reçu procuration de mme Pascale ADAMI
M. Oussama BARAKAT
M. Jacques DUFFAUD
M. Gérard DUPUIS
M. Abderrazzak KADMIRI
M. Yann KERSALE
M. Bruno TATIBOUET

Collège des IATOS

M. Serge ANDRE
M. Gilles BOSSUET
Mme Nadine CHAUVIN
Mme Patricia CYWINSKI
Mme Isabelle FRITSCH
Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

Mlle Mélanie AYMONIER
M. Julien LAGARDE qui avait reçu procuration de M. Nicolas PERNODET
M. Nicolas LOUISOT qui avait reçu procuration de M. Sébastien CLEMENT
Mlle Stéphanie NANSE
Mlle Camille NEELS
M. Guillaume PERIA

Personnalités extérieures

M. Marc DAHAN qui avait reçu procuration de M. Nicolas BODIN
M. André TRIPARD

Membre de droit

Mme Odile PETITJEAN

Sont excusés :

M. Grégorio CRINI
M. Jean-Luc PINGITORE
Mme Antoinette GILLET

M. KADMIRI soumet à l'approbation des membres le procès verbal du dernier Conseil réuni le 12 octobre 2006.

M. TATIBOUET demande que soit ajouté "mention STIC" (Sciences et technologies de l'information et de la communication) au master informatique.

Après cette remarque, le PV est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1) Budget de l'UFR ST
- 2) Questions diverses

1) Budget de l'UFR Sciences et Techniques (cf. documents distribués aux membres)

M. KADMIRI présente les principes de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) appliqués par l'Université, établis selon les normes "San Remo", toujours en vigueur, faute de nouveaux critères de répartition qui devraient être mis au point en 2007, suite aux premiers bilans de mise en application de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances).

Sur une dotation prévisible de 6 000 000 d'euros, 5 500 000 sont ventilés dans le budget primitif entre composantes.

La répartition est basée sur les 4 critères habituels :

* potentiel d'étudiants : nombre d'heures par étudiant (H/E) variable selon le groupe

La base de calcul est de 2474 étudiants pour un nombre d'heures global de 43 337, taux = 21 € soit un coût total de 910 083. Droits d'inscription à déduire : 319 389 €

Reliquat : 594 105 dont 3411 € pour le tutorat

* compensation des différentiels d'encadrement des enseignants

Le potentiel est supérieur aux charges d'enseignement d'où un sur encadrement de 165 308 € qui se traduit par une compensation négative de ce montant

* compensation des différentiels d'encadrement des IATOS

135 postes IATOS, alors que la dotation théorique est de 187,22. L'écart se traduit par une compensation positive de 777 750 €

* Surfaces occupées : 61 535 m² dont 38 450 m² pour l'enseignement et 23 085 m² pour la recherche

Seules les surfaces d'enseignement sont prises en compte pour le calcul de la DGF, soit au total 634 425 €

Le montant alloué sur les indicateurs internes s'élève à 1 879 647 €. A cela un coefficient réducteur de 78 % est appliqué, ce qui donne une dotation de 1 467 114 €. La dotation finale votée au CA du 24/10/2006 est de **1 553 000 €**

85 800 € ont été ajoutés en compensation d'une partie des charges supplémentaires :

+ 50 000 € pour les charges salariales

+ 20 000 € pour l'augmentation des dépenses communes

+ 15 800 € pour les travaux consécutifs aux prescriptions de sécurité

M. GIRAUDOUX interroge sur l'augmentation des dépenses communes.

M. KADMIRI répond que cette augmentation est due en partie au désengagement de l'Etat et de la Région sur le réseau informatique RENATER. Le financement revient désormais à l'Université qui l'inscrit dans les charges communes à répartir entre les composantes.

M. QUENARDEL fait remarquer que les raisons de la modification de la répartition entre surfaces d'enseignement et celles de la recherche ne sont pas connues.

M. VERNOTTE précise que le Directeur du patrimoine a comptabilisé les bureaux des enseignants-chercheurs pour 50% en surface d'enseignement et 50% en surface recherche.

M. BOSSUET doute de la prise en compte de la part enseignement faite par le CNRS pour le calcul des surfaces enseignement et recherche. Il s'étonne également de la possibilité de facturer les heures d'enseignement.

A. KADMIRI lui répond que les prestations d'enseignement sur factures sont autorisées, lorsque ces factures sont établies par des organismes ou des entreprises, ex : ENIL de Mamirolle, IRDQ (Institut de recherche et de développement de la qualité.....).

Le budget primitif de l'UFR ST s'élevant à **6 842 989 €** en recettes et en dépenses est ensuite présenté en détail aux membres du conseil.

La part totale des dépenses communes passe de 292 385 € en 2006 à 332 738 € pour 2007. L'augmentation des dépenses de fluides, préconisée par la Direction du Patrimoine, s'élève à 2,3% pour 2007.

Le montant des cours complémentaires autorisés par la Présidence, est de 420 000 €, auxquels il faut ajouter les dépenses pour le DU : E=MC2 pour 50 000 €, soit un total de 470 000 €

Pour la 1^{ère} année, les charges dues sur les intervenants extérieurs sont inscrites au budget des composantes, soit un total de 93 000 € pour l'UFR ST (CR 100).

M. ANDRE signale qu'il travaille avec les imprimeries de Sciences et de Médecine et constate qu'il n'y a pas toujours une harmonisation des tarifs internes. Il ne voit que des avantages à la centralisation des 2 imprimeries dans le bâtiment où fonctionne l'imprimerie de l'UFR ST, aussi bien pour les personnels que pour les usagers. Mais il ne sait pas où en est le projet de regroupement, car il a entendu dire que les locaux libérés par l'entreprise Photline seraient affectés à FEMTO-ST.

M. KADMIRI confirme que le projet de regroupement des imprimeries est toujours à l'ordre du jour. Des locaux ont été libérés par ATIBA, filière qui n'existe plus et l'entreprise Photline va effectivement quitter les lieux prochainement. Avant tout réaménagement, il faut que les travaux d'assainissement, votés par le CA de l'Université, soient réalisés ; ce qui prendra encore quelque temps et permettra de réfléchir à cette réorganisation.

M. VERNOTTE constate que des crédits ont été ouverts au CR 1900 (Laboratoire de Chimie des Matériaux et Interfaces) et au CR 2400 (Laboratoire de Physique Moléculaire), alors que ces deux laboratoires seront associés au Laboratoire d'Astrophysique de l'Observatoire et que les moyens financiers doivent être regroupés dans un seul CR.

M. KADMIRI propose que l'on vote le budget en l'état, et que la question de la création d'un CR commun et de son rattachement soit abordée dans le point n° 2 de l'ordre du jour.

M. QUENARDEL souhaite avoir connaissance de la convention IUFM / Université sur la facturation des heures complémentaires.

M. KADMIRI répond que l'IUFM établit une facture des heures dues par l'Université (1 721 h) et que l'Université restitue aux composantes la part UFC par le jeu des compensations, mais qu'en l'état actuel, il n'y a pas beaucoup de transparence.

M. ANDRE demande une explication sur les 8 000 € attribués au SERAC. Il lui est répondu qu'il s'agit des recettes de prestations effectuées par ce laboratoire.

Il relève également que la précarité des personnels augmente alors que la ligne budgétaire des salaires est énorme et que l'on a un flux tendu sur les personnels.

M. KADMIRI répond que le montant des crédits affectés aux frais des personnels est de 210 000 €. Il connaît bien les difficultés liées aux recrutements des personnels, il les rencontre en ce moment. Par exemple, l'UFR a des chantiers de peinture bloqués à cause de l'impossibilité pour le peintre d'exercer son métier pour raison de santé et le recrutement d'un peintre contractuel n'est pas autorisé par la Présidence.

Le Dr TAHON vient d'envoyer un courrier autorisant l'agent à reprendre partiellement son travail. Il effectue donc actuellement un ½ temps à l'imprimerie et l'autre ½ temps est consacré à divers travaux de maintenance, en attendant la reprise progressive de ses fonctions. Il est envisagé de recruter des apprentis en peinture à condition que le peintre titulaire puisse être nommé tuteur.

M. KADMIRI soumet le budget au vote :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 32

2) Questions diverses

- Carte des formations

M. ANSEL signale que la campagne d'habilitation se poursuit. La carte des formations, de manière globale, a été ébauchée. Une réunion aura lieu à la Présidence au sujet des licences professionnelles.

- Création d'une UMR "UTINAM" : Regroupement LCMI, LPM et Astrophysique.

Les 2 unités budgétaires concernées doivent mettre au point le fonctionnement, notamment financier. Le Directeur, M. JOLICARD, demande qu'un CR commun soit créé pour gérer l'ensemble des moyens financiers de cette nouvelle UMR. Le débat s'engage sur le rattachement de ce CR soit à l'Observatoire, comme le souhaite M. JOLICARD, ou à l'UFR Sciences et techniques.

M. VERNOTTE, Directeur de l'Observatoire, explique son point de vue : il tient à ce que la gestion soit effectuée à l'Observatoire, car l'enjeu, c'est la pérennité de l'Observatoire.

L'Observatoire de Besançon comprend une quarantaine de personnes, 1 seul laboratoire : Astrophysique. Il a 2 tutelles : l'Université de Franche-Comté et l'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers) dépendant du CNRS. Il a une mission particulière : la participation aux échelles du temps. Enlever la gestion financière de ce laboratoire (sur 200 000 € il ne restera que 100 000 €) c'est prendre le risque de le voir disparaître, tandis que pour l'UFR Sciences et techniques, 130 000 € sur 6 000 000 d'€ la somme est dérisoire (moins de 2%). D'un point de vue scientifique, si on lui enlève la recherche, l'Observatoire ne sera plus reconnu et risque de fermer.

M. KADMIRI déclare que si l'on prend le poids des 3 laboratoires concernés, 2 étant déjà à l'UFR ST, le centre de gravité penche plus du côté de l'UFR ST. Il souhaite avoir l'avis de ses collègues, car il n'a pas voulu prendre de décision dans la précipitation.

M. VERNOTTE précise que M. JOLICARD veut montrer qu'on a une logique de fonctionnement ; la logique de FEMTO est différente. La tutelle MCN et INSU/CNRS demande que la nouvelle UMR soit reconnue "astrophysique".

M. FROMM propose une solution à "mi chemin" pour arriver à un consensus sinon chacun trouvera toujours des arguments en sa faveur. Le découpage pourrait être disciplinaire, comme le suggère le Président de l'Université : un CR à l'UFR ST pour UTINAM.

M. QUENARDEL propose également, pour préserver l'Observatoire, de faire une répartition sur les 2 UB de façon équitable.

M. TATIBOUET trouve que la solution de compromis serait la meilleure.

L'idée de gérer les crédits dans 2 CR distincts l'un comprenant la part du quadriennal et la recherche commune rattaché à l'UFR ST et l'autre pour la recherche astrophysique de l'Observatoire semble être acceptable.

M. KADMIRI propose de mettre au vote la proposition suivante :

- ouverture d'un CR à l'URF ST (UB 903) pour la gestion commune d'UTINAM incluant 2/3 des crédits
- ouverture d'un CR à l'Observatoire (UB 917) pour la gestion des équipes incluant 1/3 des crédits.

Proposition votée à l'unanimité.

-Situation du LIFC

M. HENRIOUD donne une information sur la situation grave dans laquelle se trouve le laboratoire d'Informatique. Il est composé de 3 équipes implantées sur 3 sites:

- Besançon
- Belfort
- Montbéliard

Actuellement une équipe du Nord Franche-Comté veut faire sécession et intégrer FEMTO.

M. TATIBOUET et M. HENRIOUD demandent de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil et faire remonter les informations à l'Université.

-Dernière information donnée par M. KADMIRI

Fête de Noël : un sapin de Noël pour le personnel et les enfants du personnel aura lieu le mercredi 23 décembre après-midi dans le Hall de Propédeutique. Toutes les personnes de l'UFR y sont invitées.

La séance est close à 16 heures 15.

Le Directeur

A. KADMIRI

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN